



GUIDE 21-1

**Adoption, sur les plans régional
et national, de Normes
internationales et d'autres
documents internationaux à
caractère normatif —**

Partie 1:
**Adoption de Normes
internationales**

[ISO/IEC Guide 21-1:2005](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-b2078ebfc9d7/iso-iec-guide-21-1-2005>

Première édition 2005

© ISO/CEI 2005

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC Guide 21-1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-b2078ebfc9d7/iso-iec-guide-21-1-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-b2078ebfc9d7/iso-iec-guide-21-1-2005>

© ISO/CEI 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
0 Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives.....	1
3 Termes et définitions	2
4 Degrés de correspondance.....	3
4.1 Généralités.....	3
4.2 Identique	3
4.3 Modifié.....	4
4.4 Non équivalent	5
5 Méthodes d'adoption	5
5.1 Généralités.....	5
5.2 Méthode d'entérinement.....	6
5.3 Réédition.....	6
5.4 Choix entre les méthodes d'adoption.....	8
6 Méthodes d'indication des écarts techniques et des modifications rédactionnelles.....	8
6.1 Généralités.....	8
6.2 Référence à d'autres Normes internationales.....	9
7 Méthodes de numérotation de normes régionales ou nationales qui sont des adoptions à l'identique de Normes internationales.....	10
7.1 Généralités.....	10
7.2 Numérotation.....	10
8 Méthodes d'indication du degré de correspondance.....	11
8.1 Généralités.....	11
8.2 Catégories de correspondance et leurs abréviations	11
8.3 Indication du degré de correspondance sur la norme régionale ou nationale	11
8.4 Indication du degré de correspondance dans les listes, catalogues et autres médias	12
Annexe A (informative) Exemples de listes des écarts techniques et leurs explications	13
Annexe B (informative) Relation entre les degrés de correspondance et les méthodes d'adoption/de publication	16
Annexe C (informative) Notices d'adoption — Exemples.....	17
Annexe D (informative) Matériel d'introduction régional ou national — Exemples.....	19
Annexe E (informative) Méthodes permettant de dater des normes identiques — Exemples	22

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble le système consacré à la normalisation internationale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Guides adoptés par le comité ou le groupe responsable sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Guides requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le Guide ISO/CEI 21-1 a été élaboré par un Groupe technique consultatif ad hoc ISO/CEI institué par le Bureau de gestion technique de l'ISO et par le Bureau de gestion de la normalisation de la CEI.

Cette première édition du Guide ISO/CEI 21-1, avec la première édition du Guide ISO/CEI 21-2, annule et remplace le Guide ISO/CEI 21:1999.

Le Guide ISO/CEI 21 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif*:

- *Partie 1: Adoption de Normes internationales*
- *Partie 2: Adoption de documents internationaux autres que les Normes internationales*

0 Introduction

0.1 La présente partie du Guide ISO/CEI 21 fournit des méthodes pour l'adoption de Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales et comprend un système permettant d'indiquer le degré de correspondance afin de promouvoir une approche cohérente dans la manière dont les organismes nationaux de normalisation adoptent les Normes internationales et indiquent le degré de correspondance avec les Normes internationales. La partie 2 du Guide ISO/CEI 21 indique comment adopter les documents internationaux autres que les Normes internationales (tels que Spécifications techniques, Spécifications publiquement disponibles, Rapports techniques, Guides, Documents d'évaluation des orientations technologiques, Accords techniques industriels et Accords internationaux d'ateliers). Une meilleure uniformité entre les pays dans la manière d'indiquer à la fois la correspondance et les écarts aidera la communication, évitera la confusion et facilitera le commerce.

0.2 Les Normes internationales sont largement adoptées au niveau régional ou national et utilisées par les fabricants, les organisations commerciales, les acheteurs, les consommateurs, les laboratoires d'essai, les autorités et autres milieux intéressés. Du moment que ces normes traduisent en général la meilleure expérience acquise de l'industrie, de la recherche, des consommateurs et des instances de réglementation du monde entier et qu'elles recouvrent les besoins communs à des pays très divers, elles constituent l'une des bases importantes de la suppression des obstacles techniques au commerce. Ce fait a été explicitement reconnu dans l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (Accord OTC de l'OMC).

Il importe que tous les efforts soient faits pour adopter et utiliser les Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales et, par conséquent, pour annuler toute norme régionale ou nationale contradictoire dès que possible, pour les raisons énoncées ci-dessus. Ce n'est qu'en adoptant une démarche mondiale que les avantages de la normalisation pourront être pleinement réalisés. Toutefois, l'adoption intégrale n'est peut-être pas possible dans tous les cas pour diverses raisons telles que la sécurité régionale ou nationale, la protection de la santé et de la sécurité des personnes, la protection de l'environnement ou pour des raisons fondamentales d'ordre climatique, géographique ou technologique. L'Accord OTC de l'OMC reconnaît qu'il s'agit de raisons légitimes pour des écarts régionaux ou nationaux.

0.3 L'adoption d'une Norme internationale en tant que norme régionale ou nationale sera extrêmement difficile si les règles ou les traditions régionales ou nationales en matière de structure et de présentation diffèrent de celles applicables aux normes faisant l'objet de l'adoption. Il est recommandé, en conséquence, d'appliquer dans toute la mesure du possible les Directives ISO/CEI, Partie 2, dans le cadre de l'élaboration des normes régionales et nationales.

Même dans les cas évoqués en 0.2, il convient de faire tous les efforts pour réduire les écarts au minimum qui s'impose. De plus, lorsqu'il existe des écarts par rapport à la Norme internationale, il importe d'identifier clairement de tels écarts et d'en préciser les raisons. Si les Normes internationales sont adoptées par la seule voie de la réédition, il est extrêmement difficile d'identifier les écarts techniques dus aux différences de présentation (c'est-à-dire aux différences par rapport à la structure et au libellé) de la norme d'origine. Par ailleurs, un écart clairement identifié aura tendance à disparaître à la longue, car aussi longtemps qu'il restera en évidence, la question de son utilité sera constamment évoquée, alors qu'un écart caché risque de ne pas disparaître, même lorsqu'il n'est plus justifié.

0.4 Il est recommandé de fournir autant d'informations que possible à propos de la correspondance des normes régionales ou nationales qui adoptent des Normes internationales (ou qui se fondent sur de telles normes). Cette information doit figurer en bonne place sur la norme régionale ou nationale (de préférence en page de couverture et dans l'avant-propos), dans les listes de normes, les catalogues, les annuaires et tous autres supports destinés à permettre la recherche. Lorsqu'une Norme internationale est citée, il convient d'en donner au moins le numéro et la date de publication. Si une norme régionale ou nationale n'existe pas matériellement (par exemple lorsque la Norme internationale a été adoptée par voie d'entérinement), cette information en matière de correspondance doit figurer au moins dans les documents du type mentionné ci-dessus donnant la liste des normes en question.

0.5 Bien que le domaine d'application de la Partie 1 du présent Guide couvre uniquement l'adoption des Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales, les méthodes d'adoption décrites et les degrés de correspondance peuvent aussi être appliqués à l'adoption de normes régionales ou nationales par d'autres normes régionales ou nationales.

0.6 L'attention est attirée sur les exigences relatives au droit d'auteur, aux droits d'exploitation du droit d'auteur et aux ventes des publications ISO et CEI qui sont indiquées dans les documents de politique générale et les règles ISO et CEI correspondantes.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC Guide 21-1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-b2078ebfc9d7/iso-iec-guide-21-1-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-b2078ebfc9d7/iso-iec-guide-21-1-2005>

Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif —

Partie 1: Adoption de Normes internationales

1 Domaine d'application

La présente partie du Guide ISO/CEI 21 fournit des méthodes pour les opérations suivantes:

- a) la détermination du degré de correspondance entre les normes régionales ou nationales et les Normes internationales adoptées (Article 4);
- b) l'adoption de Normes internationales en tant que normes régionales ou nationales (Article 5);
- c) l'indication des écarts techniques, afin de permettre le repérage immédiat de tout écart (Article 6);
- d) la numérotation des normes régionales ou nationales qui constituent des adoptions à l'identique de Normes internationales (Article 7); [ISO/IEC Guide 21-1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-)
- e) l'indication du degré de correspondance entre la norme régionale ou nationale et la Norme internationale (Article 8).

La présente partie du Guide ISO/CEI 21 ne contient pas de règles pour l'utilisation d'une Norme internationale dans la production, le commerce, la législation ou des activités similaires. Elle ne traite pas non plus

- de l'adoption de normes régionales ou nationales en tant que Normes internationales,
- de l'adoption de normes régionales ou nationales en tant qu'autres normes régionales ou nationales,
- de l'adoption de normes régionales en tant que normes nationales, ni
- de l'adoption de règlements techniques ou de l'adoption dans des règlements techniques.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

Guide ISO/CEI 2:2004, *Normalisation et activités connexes — Vocabulaire général*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans le Guide ISO/CEI 2 (dont quelques-uns sont reproduits ci-dessous pour des raisons pratiques), ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1 norme
document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné

NOTE Il convient que les normes soient fondées sur les acquis conjugués de la science, de la technique et de l'expérience et visent à l'avantage optimal de la communauté.

[Guide ISO/CEI 2:2004, définition 3.2]

3.2 norme internationale
norme qui est adoptée par une organisation internationale à activités normatives/de normalisation et qui est mise à la disposition du public

[Guide ISO/CEI 2:2004, définition 3.2.1.1]

3.3 Norme internationale
norme internationale, lorsque l'organisation internationale de normalisation est l'ISO ou la CEI

[Directives ISO/CEI, Partie 2:2004, définition 3.3]

3.4 norme régionale
norme qui est adoptée par une organisation régionale à activités normatives/de normalisation et qui est mise à la disposition du public

[Guide ISO/CEI 2:2004, définition 3.2.1.2]

3.5 norme nationale
norme qui est adoptée par un organisme national de normalisation et qui est mise à la disposition du public

[Guide ISO/CEI 2:2004, définition 3.2.1.3]

3.6 adoption
<d'une Norme internationale en norme régionale ou nationale> publication d'un document normatif régional ou national fondé sur une Norme internationale pertinente, ou entérinement de la Norme internationale avec le même statut qu'un document normatif national, tout écart par rapport à la Norme internationale étant signalé

NOTE 1 Adaptée du Guide ISO/CEI 2:2004, définition 10.1.

NOTE 2 Le terme «reprise» est employé parfois pour exprimer la même notion que celle d'«adoption».

NOTE 3 Pour les conditions d'adoption d'une Norme internationale en tant que norme régionale ou nationale, voir 4.1.

3.7 modification rédactionnelle
<d'une Norme internationale dans une norme régionale ou nationale> toute modification autorisée qui n'altère pas le contenu technique de la norme

NOTE Une liste des modifications rédactionnelles autorisées est donnée en 4.2.

3.8

écart technique

⟨par rapport à une Norme internationale dans une norme régionale ou nationale⟩ toute différence entre le contenu technique de la Norme internationale et celui de la norme régionale ou nationale

3.9

modification du libellé

⟨lors de l'adoption d'une Norme internationale dans l'une de ses langues officielles⟩ remplacement de mots ou de phrases isolés dans la norme régionale ou nationale par des synonymes usités dans la langue courante de la région ou du pays adoptant la Norme internationale

EXEMPLE L'emploi de «micheline» à la place d'«autorail» dans certains pays.

3.10

structure

⟨d'une norme⟩ ordre des articles, paragraphes, alinéas, tableaux, figures, annexes

3.11

principe de réversibilité

principe selon lequel tout ce qui est acceptable aux termes de la Norme internationale est acceptable aux termes de la norme régionale ou nationale et réciproquement et, par conséquent, que la conformité à la Norme internationale signifie également la conformité à la Norme régionale ou nationale

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4 Degrés de correspondance

4.1 Généralités

ISO/IEC Guide 21-1:2005

Pour comparer les normes régionales ou nationales aux Normes internationales pertinentes, une indication de leur correspondance est essentielle afin de pouvoir comprendre rapidement leur relation. Une classification sommaire en trois degrés de correspondance (voir 4.2 à 4.4) est suffisante et une profusion de détails ne serait pas raisonnable en raison de la diversité des cas possibles. Toute comparaison devra se faire point par point et nécessitera de couvrir à la fois l'objet et le contenu, afin de déceler tout élément divergent.

Une Norme internationale est considérée comme ayant été adoptée lorsque la norme régionale ou nationale est identique (voir 4.2) ou modifiée (voir 4.3) par rapport à la Norme internationale.

L'adoption à l'identique des Normes internationales garantit la transparence, qui est essentielle à la facilitation du commerce. Il importe de se rappeler que si ne serait-ce que deux organismes de normalisation introduisent dans leurs normes régionales ou nationales des écarts ou des modifications qu'ils considèrent peu importants par rapport à la Norme internationale, des problèmes peuvent surgir car ces modifications peuvent avoir un effet cumulatif entraînant une non-acceptabilité entre les deux normes régionales ou nationales. L'adoption à l'identique permet d'éviter de tels problèmes.

4.2 Identique

La norme régionale ou nationale est identique à la Norme internationale dans les conditions suivantes:

- a) la norme régionale ou nationale est identique du point de vue de son contenu technique, sa structure et son libellé (ou est une traduction identique), ou
- b) la norme régionale ou nationale est identique du point de vue de son contenu technique et de sa structure, bien qu'elle puisse comporter les modifications rédactionnelles mineures suivantes:

— remplacement de la virgule décimale par un point décimal;

- corrections d'erreurs typographiques (par exemple fautes d'orthographe) ou nouvelle pagination;
- suppression de texte dans une ou plusieurs langues d'une Norme internationale multilingue;
- incorporation de tout rectificatif technique ou amendement paru concernant la Norme internationale;
- modifications apportées au titre afin d'assurer l'homogénéité par rapport à une série régionale ou nationale;
- substitution de «la présente norme régionale/nationale» à «la présente Norme internationale»;
- inclusion de tout matériel informatif régional ou national (par exemple des annexes informatives qui n'altèrent, n'augmentent ou ne retranchent des dispositions de la Norme internationale). Par exemple: conseils aux usagers, indications en matière de formation, modèles de formulaires ou de rapports préconisés;
- suppression d'informations préliminaires de caractère informatif de la Norme internationale;
- modifications de libellé telles que définies en 3.9;
- adjonction, à titre d'information, de valeurs recalculées d'unités de grandeur lorsqu'un système de mesure différent est employé dans le pays procédant à l'adoption.

Le «principe de réversibilité» est respecté.

NOTE Toute modification dans la présentation d'un document (par exemple liée à la pagination, au type de police et à la taille de caractère, etc.), en particulier dans un environnement électronique, n'a aucune incidence sur le degré de correspondance.

4.3 Modifié

[ISO/IEC Guide 21-1:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-b3978ebf6917/iso-iec-guide-21-1-2005)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-b3978ebf6917/iso-iec-guide-21-1-2005)

La norme régionale ou nationale est modifiée par rapport à la Norme internationale dans les conditions suivantes. Les écarts techniques sont autorisés pour autant qu'ils sont clairement signalés et expliqués. La norme régionale ou nationale reprend la structure de la Norme internationale. Les modifications de structure ne sont autorisées que s'il reste possible de comparer aisément le contenu et la structure des deux normes.

Pour des raisons de transparence et de traçabilité, il est vivement recommandé de n'adopter qu'une seule Norme internationale pour une norme nationale donnée. Dans certaines circonstances, il peut s'avérer souhaitable d'adopter plusieurs Normes internationales dans le cadre d'une seule norme nationale. Toutefois, cela n'est pratique pour l'usage que si les contenus peuvent être aisément comparés grâce à une liste précisant et expliquant les modifications. Les normes modifiées peuvent également comporter les modifications autorisées en cas de correspondance identique.

Le «principe de réversibilité» n'est pas respecté.

Les normes modifiées peuvent comprendre les cas suivants.

a) «La norme régionale ou nationale contient moins»

La norme régionale ou nationale n'applique qu'un sous-ensemble des choix disponibles dans la Norme internationale, elle contient des exigences moins rigoureuses, etc.

b) «La norme régionale ou nationale contient plus»

La norme régionale ou nationale ajoute certains aspects ou types, comporte des exigences plus rigoureuses, des essais supplémentaires, etc.

c) «La norme régionale ou nationale modifie une partie de la Norme internationale»

Une partie du contenu est identique ou techniquement correspondant, mais la norme régionale ou nationale et la Norme internationale contiennent quelques exigences qui diffèrent.

d) «La norme régionale ou nationale offre une solution de rechange»

La norme régionale ou nationale fournit une disposition de statut égal, qui peut être employée en lieu et place de celle donnée dans la Norme internationale.

Voir, dans l'Annexe A, des exemples de listes d'écart techniques et leurs explications.

NOTE Une norme régionale ou nationale peut inclure une Norme internationale dans sa totalité et peut contenir des dispositions techniques supplémentaires qui ne font pas partie de la Norme internationale. Dans ce cas, le degré de correspondance à la Norme internationale est soit «modifié» soit «non équivalent» selon que les différences sont clairement signalées ou non et que les écarts techniques sont ou non répertoriés et expliqués, même si la partie constituée de la Norme internationale adoptée n'a fait l'objet d'aucune modification.

4.4 Non équivalent

La Norme régionale ou nationale n'est pas équivalente à la Norme internationale du point de vue de son contenu technique et de sa structure, et les modifications n'ont pas été clairement identifiées. Il peut s'agir aussi du cas où seul un nombre restreint ou peu significatif des dispositions internationales subsistent dans la norme régionale ou nationale.

Ce degré de correspondance ne constitue pas une adoption.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

5 Méthodes d'adoption

5.1 Généralités

ISO/IEC Guide 21-1:2005

5.1.1 Lors de l'adoption de Normes internationales, celles-ci doivent être adoptées exclusivement en tant que normes régionales ou nationales, c'est-à-dire en tant que document normatif régional ou national du même type.

5.1.2 Le présent article décrit un ensemble de méthodes pour l'adoption de Normes internationales et peut s'appliquer également aux deux premiers degrés de correspondance (voir 4.2 et 4.3). Il donne également quelques indications en ce qui concerne les avantages et les inconvénients de ces méthodes. Les méthodes préférées sont données en 5.5 (voir également l'Annexe B pour un résumé des rapports entre les degrés de correspondance et les méthodes d'adoption/publication).

5.1.3 Toute norme régionale ou nationale adoptant une Norme internationale par quelque méthode que ce soit doit assurer que l'identification de la Norme internationale est clairement énoncée. En cas d'adoption par réédition, l'identification de la Norme internationale doit comprendre, dans un emplacement privilégié comme la page de couverture, l'indicatif, le titre (dans l'une, au moins, des langues officielles dans lesquelles la Norme internationale a été publiée), la date ou l'année de parution et le degré de correspondance (voir l'Article 4).

5.1.4 Lors de l'adoption d'une Norme internationale, tous les amendements et rectificatifs techniques existants de la Norme internationale doivent être inclus dans la norme régionale ou nationale.

Il convient que les amendements et rectificatifs techniques publiés après l'adoption d'une Norme internationale soient adoptés dès que possible.

5.1.5 Dans le contexte particulier de l'élaboration de versions électroniques des normes, les organismes de normalisation peuvent trouver de nouvelles méthodes d'adoption qui ne sont pas couvertes par la présente partie du Guide ISO/CEI 21 ou qu'ils associent des méthodes existantes. Dans ce cas, les méthodes employées ne figureront pas ci-dessous. Néanmoins, les recommandations en matière de choix et d'indication de la correspondance resteront applicables.

NOTE Des exemples de différents types de notice d'adoption sont donnés dans l'Annexe C.

5.2 Méthode d'entérinement

5.2.1 Si la Norme internationale est déclarée par l'organisme régional ou national comme ayant le statut de norme nationale, un «avis d'entérinement» peut être publié. L'avis d'entérinement peut contenir des informations ou des instructions pertinentes à cette déclaration. Un avis d'entérinement ne doit être émis que si la condition a) de 4.2 est remplie. Chaque avis d'entérinement ne doit se référer qu'à une seule Norme internationale (y compris tout amendement et/ou rectificatif technique).

5.2.2 L'avis d'entérinement peut attribuer un numéro de référence régional ou national unique à chaque Norme internationale entérinée. Sinon, il convient que le numéro employé soit celui de la Norme internationale.

5.2.3 L'avis d'entérinement peut paraître dans un bulletin officiel et/ou comme document indépendant. Il y a lieu que le texte de la Norme internationale ne soit pas habituellement joint à l'avis d'entérinement.

5.2.4 La méthode d'entérinement est l'une des méthodes les plus simples d'adoption. Elle ne nécessite pas la réimpression du texte de la Norme internationale. Toutefois, l'avis d'entérinement ne peut pas être utilisé sans la Norme internationale et cette dernière doit donc être rendue disponible d'une manière quelconque. En outre, si l'avis d'entérinement ne possède pas son propre indicatif, la Norme internationale peut ne pas être facilement identifiable comme ayant été adoptée dans le cadre du système de normes régional ou national.

NOTE La vente et la gestion des droits d'auteur de Normes internationales entérinées est traitée selon les règles et politiques de l'ISO et de la CEI applicables aux normes originales et aux autres publications.

5.3 Réédition

5.3.1 Généralités

Il existe trois méthodes de réédition, à savoir: la réimpression (voir 5.3.2), la traduction (voir 5.3.3) et la rédaction nouvelle (voir 5.3.4). Quelle que soit la méthode choisie, l'identification régionale ou nationale de l'organisation adoptant la Norme internationale doit apparaître sur la page de garde et sur toutes les autres pages de la norme régionale ou nationale.

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 21-1:2005

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0401e78f-c338-46b9-a00f-

b2078ebfc9d7/iso-iec-guide-21-1-2005

5.3.2 Réimpression

5.3.2.1 La Norme internationale est imprimée en tant que norme régionale ou nationale par reproduction directe du document publié (par exemple par reproduction photographique, par numérisation ou à partir d'un fichier électronique). En outre, la norme régionale ou nationale peut comprendre les éléments suivants:

- une introduction, une préface ou un avant-propos régional ou national (voir 5.3.2.2);
- une traduction du texte (voir 5.3.3);
- un titre différent (voir 4.2 et 5.3.2.4);
- des amendements et/ou des rectificatifs techniques (voir 5.1.3) à la Norme internationale;
- un matériel informatif régional ou national dans un avant-propos, des notes ou des annexes régionaux ou nationaux (voir Article 6);
- des modifications rédactionnelles ou des écarts techniques (voir Article 6).

5.3.2.2 Une introduction, une préface ou un avant-propos régional ou national peut contenir des informations ou des instructions pertinentes à l'adoption régionale ou nationale de la norme. De telles informations comprennent normalement les éléments suivants:

- le titre et l'indicatif du document d'origine (avec l'année de parution), par exemple ISO 9001:2000, *Systèmes de management de la qualité — Exigences*;